

Liste des pièces adressées le 26/02/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICALE DU 21 FEVRIER 2020

| 2020.008 – REPONSE AMI REGIONAL « FONCIER DERISQUE » - DEMANDE DE FINANCEMENT | |
|---|--|
| <p>Nombre d'élus en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages :</u> 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 14.02.2020</p> | <p><u>Etaient présents :</u> ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ; CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),</p> <p><u>Etaient excusés :</u> ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,</p> <p><u>Avalent donné procuration :</u> Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON.</p> |

Fait à Arles le 26 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

| 2020.008 : REPONSE AMI REGIONAL « FONCIER DERISQUE » - DEMANDE DE FINANCEMENT | |
|---|---|
| <p>Nombre d'élus en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages :</u> 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 14.02.2020</p> | <p><u>Etaient présents :</u> ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ; CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),</p> <p><u>Etaient excusés :</u> ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,</p> <p><u>Avaient donné procuration :</u> Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON</p> |

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(tampon-dateur de la sous-préfecture)

CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.008 – REPONSE AMI REGIONAL « FONCIER DERISQUE » - DEMANDE DE FINANCEMENT

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
15 présents dont 3
suppléants

Absents : 12
Procurations : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14.02.2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Monsieur Pierre VETILLART

Vu la délibération du Conseil syndical du Pays d'Arles n° 2016.022 portant adoption du Plan Climat du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat régional « Une COP d'avance » et la convention cadre de l'Observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air ;

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2019.033 portant adoption du Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 19-853 du 13 décembre 2019 portant mise en place du « Plan Solaire » ;

CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles a co-signé en Novembre 2019 avec le Ministère de la transition écologique et solidaire un Contrat de Transition Ecologique. Ce dernier est structuré autour de quatre domaines d'actions prioritaires. L'un de ces domaines porte sur la valorisation du potentiel solaire du territoire.

Le Plan Climat du Pays d'Arles fixe un objectif de production d'énergie solaire de 172 GWh pour 2021. En plus des objectifs de production, il vise aussi de maîtriser les impacts potentiellement négatifs (sur les paysages et la biodiversité notamment) et encourage des modalités de production permettant de maximiser les impacts positifs pour la transition énergétique et pour le développement durable du territoire.

L'AMI « FONCIER DERISQUE »

Dans le cadre de son Plan Climat Régional, la région a élaboré un Plan Solaire afin d'aider les territoires à remplir les objectifs régionaux. L'un des outils proposés par la région est un Appel à Manifestation d'Intérêt « Exploitation du potentiel photovoltaïque territorial "Foncier Dérisqué" ».

Dans le cadre de l'action du Contrat de Transition Ecologique « Cartographie Solaire » sous sa maîtrise d'ouvrage, le PETR du Pays d'Arles souhaite répondre, en collaboration avec le PNR des Alpilles, à l'AMI proposé par la région. Grâce à cette réponse, le PETR entend développer le potentiel solaire en toitures et sur ombrières du patrimoine public de son territoire.

En effet, cet AMI permettra au PETR de faire appel à un prestataire afin de :

- Identifier les sites et bâtiments favorables à l'accueil d'une installation photovoltaïque sans risque, a priori, d'opposition ou de contraintes qui pourraient invalider le projet - que ce soit sur le plan sociétal, environnemental, financier, juridique, réglementaire et/ou technique, y compris sur la question des servitudes classiques (réseaux eau, gaz, électricité...).
- Accompagner le PETR dans la formation de grappes à partir des sites et bâtiments favorables identifiés précédemment. Celles-ci seront ensuite proposées aux développeurs d'installations photovoltaïques.

Ces grappes permettront d'engager des travaux sur des sites ou bâtiments habituellement peu rentables pour les développeurs et donc souvent évités. Elles permettront également, par effet de masse, d'offrir des retombées économiques plus importantes au territoire (loyers et impôts locaux).

Enfin, en accord avec les indications du Plan Climat du Pays d'Arles, la participation citoyenne au financement des projets sera un élément important pour le choix des développeurs.

Cette démarche permettra aux communes ne possédant pas assez de moyens humains de participer au développement de l'énergie solaire sur le territoire.

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

Considérant le Contrat de transition Ecologique du Pays d'Arles conjointement signés par le PETR, les trois EPCI et les deux PNRs notamment aux côtés de l'état ;

Ainsi, le PETR sollicite un soutien financier de ses partenaires au titre desquels le Conseil régional SUD Paca. A ce titre, cette action sera inscrite au CRET lors de la clause de revoyure prévue en fin 2020.

Plan de financement - AMI « Foncier Dérisqué »

| Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------|--|------------------|
| Réponse à l'AMI régional « Foncier Dérisqué » | 120 000 € | PETR-Fonds transition Écologique | 36 000 € |
| | | Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur | 84 000 € |
| TOTAL | 120 000 € | TOTAL | 120 000 € |

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

1° - AUTORISER le PETR à répondre à l'AMI Régional « Foncier Dérisqué » ;

2° - AUTORISER le Président du Pays d'Arles à signer toute convention dans le cadre de la réponse à l'AMI Régional « Foncier Dérisqué » ;

- 3° - **RECOURIR** à un marché de prestation intellectuelle en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;
- 4° - **AUTORISER** le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre du marché ci-dessus mentionné notamment la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec les partenaires du projet ;
- 4° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de partenaires financiers notamment le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur ;
- 5° - **INDIQUER** que cette nouvelle action sera introduite au CRET Pays d'Arles lors de la clause
- 5° - **PRÉCISER** que la participation du PETR au titre du Fonds de Transition Ecologique pourra varier en lien avec les financements externes sollicités et obtenus ;
- 6° - **PRÉCISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2020 du PETR.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

